



SÉCURITÉ INCENDIE ET DES LIEUX

SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE

Cette fiche vous propose une définition ainsi qu'une photo des principaux systèmes de protection incendie présents dans les municipalités. Elle a pour but de vous aider à identifier le système en place dans vos bâtiments ainsi qu'à déterminer celui qui serait le plus approprié pour chacun.

SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE

CODE	TERMINOLOGIE	DÉFINITION	VISUEL
1	Alarme incendie reliée*	<p>Système de protection contre l'incendie composé de dispositifs de détection, d'un panneau central de commande et d'un dispositif de signalement (cloche ou klaxon).</p> <p>La conception et l'installation doivent être conformes à la norme CAN/ULC-S524 et effectuées par un entrepreneur qui détient une licence de la RBQ.</p> <p>De plus, il est relié à une centrale de surveillance qui elle doit être conforme à la norme CAN/ULCS561.</p> <p>Ces systèmes doivent être vérifiés annuellement par un entrepreneur certifié.</p>	
2	Alarme intrusion reliée	<p>Système de protection qui vise à prévenir les intrusions et non les incendies.</p> <p>Système pouvant comporter des détecteurs d'ouverture de portes, de bris de verre, de mouvement, etc.</p> <p>Ce système est relié à une centrale de surveillance.</p>	
3	Alarme incendie et intrusion reliée*	<p>Système de protection incendie accessoire à un système d'alarme intrusion pouvant comporter des détecteurs d'ouverture de portes, de bris de verre, de mouvement, etc.</p> <p>Des détecteurs de fumée ou de chaleur sont ajoutés à ce système à des endroits stratégiques.</p> <p>Le code de construction du Québec n'impose pas de normes à l'égard de ce type d'installation.</p>	
4	Gicleurs automatiques	<p>Système de gicleur de 9 têtes et moins qui n'est pas relié à un poste de surveillance homologué ULC.</p>	

* Afin de favoriser l'intervention efficace des pompiers en cas d'incendie, il est souhaitable que ceux-ci soient appelés en priorité par votre centrale d'alarme privée.

CODE	TERMINOLOGIE	DÉFINITION	VISUEL
5	Gicleurs automatiques reliés	Système de gicleurs installé conformément à la norme NFPA-13 <i>Standard for the Installation of Sprinkler Systems.</i>	 
6	Aucune alarme	Aucune alarme.	
7	Alarme locale (non reliée)	<p>Système de protection qui vise à prévenir les intrusions et non les incendies.</p> <p>Système pouvant comporter des détecteurs d'ouverture de portes, de bris de verre, de mouvement, etc.</p> <p>Ce système n'est pas relié à une centrale de surveillance.</p>	

Installation et promotion chez les citoyen(ne)s

Ces systèmes de protection incendie peuvent également être mis en place, avec les adaptations nécessaires, par les autres propriétaires fonciers du territoire, afin de diminuer les risques d'incendie. Les municipalités ont tout intérêt à en faire la promotion au moyen de leurs différents canaux de communication.

